

CAISSES DE PRÉVOYANCE
EN
FAVEUR DES OUVRIERS MINEURS

E X A M E N .

DES

COMPTES DE L'ANNÉE 1909

PAR LA

COMMISSION PERMANENTE (1)

instituée conformément à l'arrêté royal du 17 août 1874
pris en exécution de l'article 4 de la loi du 28 mars 1868
modifié par l'arrêté royal du 24 octobre 1904

CHAPITRE PREMIER

SITUATION DES CAISSES COMMUNES DE PRÉVOYANCE

Ainsi que nous l'avons signalé dans le précédent rapport, seules, les trois caisses communes de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs de la province de Hainaut, à savoir celles du Couchant de Mons, du bassin du Centre et du

- (1) La Commission permanente est actuellement composée comme suit :
- MM. DEJARDIN (L.), Directeur général des Mines, président ;
BRACONIER (F.), vice-président de la Commission administrative de la Caisse de Liège, vice-président ;
BEAUJEAN (Ch.), Directeur à la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite, membre ;
CROMBOIS (B.), ancien président de la Commission administrative de la Caisse de Charleroi, membre ;
DEGUELDRE (O.), membre de la Commission administrative de la Caisse du Centre, id. ;
MAINGIE (L.), secrétaire de l'Association des Actuaire belges, membre de la Commission des Accidents du Travail, id. ;
WODON (L.), directeur au Ministère de l'Industrie et du Travail, secrétaire-adjoint de la Commission des Accidents du Travail, id. ;
VAN RAEMDONCK (Alb.), chef de division au Ministère de l'Industrie et du Travail, membre-secrétaire.

bassin de Charleroi, continuent, depuis la mise en vigueur de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail, à assurer le service de la retraite des vieux ouvriers mineurs, indépendamment de la liquidation des pensions et secours consécutifs à des accidents survenus avant le 1^{er} juillet 1905. Quant aux caisses de prévoyance de la province de Liège, de la province de Namur et de la province de Luxembourg, elles ne subsistent plus que pour la liquidation, au prorata de leur actif, des pensions qui ont été accordées à la suite d'accidents survenus avant la même date.

§ 1

CAISSE DE PRÉVOYANCE DU COUCHANT DE MONS

I. — CAISSE DES ACCIDENTS (1)

Pendant l'année 1909, les recettes se sont élevées à fr. 126,254-85; elles se décomposent comme suit :

Intérêts des fonds placés et primes de remboursement fr.	119,870 46
Subside de l'Etat	5,752 71
Subside de la Province	631 68
TOTAL . . fr.	126,254 85

Les dépenses pendant le même exercice ont été de fr. 322,561-45, et se subdivisent ainsi qu'il suit :

Pensions et secours fr.	305,464 54
Frais d'administration	5,976 91
Perte sur réalisation de titres : . .	11,120 00
TOTAL . . fr.	322,561 45

(1) La Caisse des accidents ne subsistant plus que pour l'apurement de son actif, les recettes ne comprennent plus que les intérêts des fonds versés et le subsides.

Le tableau ci-après donne le relevé des recettes et des dépenses pour la dernière période quinquennale.

Caisse des accidents.

ANNÉES	Recettes	Dépenses	Excédent des recettes sur les dépenses	Excédent des dépenses sur les recettes
1905. . .	437,641 08	462,311 92	»	24,670 84
1906. . .	152,122 32	407,156 52	»	255,034 20
1907. . .	142,495 »	370,422 70	»	227,927 70
1908. . .	133,464 38	351,550 44	»	218,086 06
1909. . .	126,254 85	322,561 45	»	196,306 60

L'avoir de la Caisse des accidents était au 31 décembre 1908 de fr. 3,257,764-02.

Cet avoir a été réduit à fr. 3,061,457-42 au 31 décembre 1909.

Au 1^{er} janvier 1910, les charges en pensions viagères et temporaires, incombant à la Caisse des accidents, s'élevaient à fr. 293,174-05 à répartir entre 1,845 titulaires.

II. — CAISSE DE RETRAITE

Les recettes de cette Caisse, pendant l'année 1909, se sont élevées à fr. 399,222-71. Elles se subdivisent comme suit :

Cotisation des affiliés (1 % des salaires) fr.	353,263 29
Subside de l'Etat	6,391 49
Subside de la Province	701 82
Quote-part dans le subside de la Province accordé à titre d'intervention dans la pension de certaines catégories de vieux ouvriers. .	301 75
Intérêts des capitaux placés	38,564 36
TOTAL . . fr.	399,222 71

Les dépenses ont atteint fr. 360,608-15 pendant le même exercice; elles se décomposent comme suit:

Pensions de vieux ouvriers fr.	262,480 36
Pensions de veuves de vieux ouvriers . .	91,487 20
	<u>353,967 56</u>
Frais d'administration	6,640 59
Total des dépenses fr.	360,608 15

Les recettes ont donc été supérieures aux dépenses de fr. 38,614-56.

Le tableau suivant donne le relevé des recettes et dépenses pendant les cinq dernières années.

Caisse de retraite

ANNÉES	Recettes	Dépenses	Excédent des recettes sur les dépenses
	Fr.	Fr.	Fr.
1905	318,444 59	311,534 36	6,910 23
1906	402,847 24	328,837 03	74,010 21
1907	452,781 26	344,138 75	108,642 51
1908	424,865 23	354,768 55	70,096 68
1909	399,222 71	360,608 15	38,614 56

L'avoir de la Caisse de retraite s'élevait au 31 décembre 1909 à fr. 1,261,285-31.

Au 1^{er} janvier 1910, les pensions de retraite servies aux vieux ouvriers et aux veuves de vieux ouvriers comportaient une charge de fr. 353,052-60 à répartir entre 2,870 personnes; la moyenne par tête était donc de fr. 123-01.

Le nombre des établissements affiliés à cette Caisse s'élève à 15, occupant 30,488 ouvriers.

§ 2.

CAISSE DE PRÉVOYANCE DU CENTRE

La Caisse du Centre, à l'exemple de celle du Couchant de Mons, s'est subdivisée en deux sections, dénommées Caisse des vieillards ou section A et Caisse des blessés ou section B.

CAISSE DES VIEILLARDS OU SECTION A.

Pendant l'année 1909, les recettes de cette section ont été les suivantes :

Retenues sur les salaires (0.70 % des salaires)	fr. 161,899 01
Subventions des exploitants (0.70 % des salaires)	161,899 01
Cotisations des délégués à l'Inspection des mines	126 »
Subsides de l'Etat et de la Province . .	7,701 35
Reliquat du subside provincial en faveur des vieux ouvriers	768 65
Intérêts bonifiés en comptes-courants et plus-value du portefeuille	43,326 08

Total des recettes . fr. 375,720 10

Les dépenses pendant le même exercice ont été de fr. 371,230-10 et se décomposent comme suit :

Pensions et secours	fr. 368,658 10
Frais d'administration	2,572 »

TOTAL. . fr. 371,230 10

L'avoir de la Caisse des vieillards était au 1^{er} janvier 1909 de fr. 1,404,907-43. Cet avoir s'est élevé à fr. 1,409,397-43 au 31 décembre 1909.

Au 1^{er} janvier 1910, les charges en pensions viagères et temporaires se montaient à fr. 377,978-40, à répartir entre 1,304 vieux ouvriers pour un montant de fr. 281,576-40, et 1,076 veuves de vieux ouvriers se partageant une somme de 96,402 francs.

CAISSE DES BLESSÉS OU SECTION B.

Pendant l'année 1909, les recettes de cette Caisse se sont élevées à fr. 168,167-62.

Ces recettes se décomposent comme suit :

Subsides de l'Etat et de la Province . fr.	4,240 85
Retenues sur les salaires (0.30 % des salaires)	69,385 28
Subventions des exploitants (0.30 % des salaires)	69,385 28
Cotisations des délégués à l'inspection des mines	54 »
Intérêts des capitaux et plus-value du portefeuille	25,102 21
TOTAL . fr.	168,167 62

Les dépenses ont atteint fr. 204,424-15.

Elles se répartissent comme suit :

Pensions et secours fr.	202,305 30
Gratifications à des veuves remariées . .	702 60
Frais d'administration	1,416 25
TOTAL . fr.	204,424 15

L'avoir de la Caisse des blessés s'élevait à fr. 863,513-61 au 1^{er} janvier 1909; il a été réduit à fr. 827,257-08 au 31 décembre de la même année.

Parallèlement, les charges qui se montaient à fr. 207,219-60 au 1^{er} janvier 1909 se sont abaissées à fr. 198,266-40 au 1^{er} janvier 1910.

Le tableau ci-après donne le relevé des recettes et dépenses de la Caisse de prévoyance du Centre pendant la dernière période quinquennale.

ANNÉES	Recettes	Dépenses	Avoir	Charges
	Sections A et B		au 31 décembre	au 31 décembre
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1905	564,031 85	576,761 45	2,203,394 02	572,950 80
1906	572,563 54	574,408 »	2,201,549 56	567,867 60
1907	617,068 46	570,997 95	2,247,620 07	566,612 40
1908	593,468 26	572,562 64	2,268,421 04	574,807 20
1909	543,887 72	575,654 25	2,236,654 51	576,244 80

Le nombre des sociétés affiliées à cette caisse est de 7, occupant 18,007 ouvriers.

§ 3.

CAISSE DE PRÉVOYANCE DE CHARLEROI

Pendant l'année 1909, les recettes de cette Caisse se sont élevées à fr. 938,725-21.

Elles se décomposent comme suit :

Subside de l'Etat fr.	13,345 50
Subside de la Province.	2,871 80
Cotisation des exploitants à raison de 1.5 % des salaires (1).	814,303 »
Intérêts des fonds placés et bénéfiques sur vente de fonds publics	106,509 51
Cotisation de l'Etat pour les délégués à l'inspection des mines	346 50
Subside provincial en faveur des vieux ouvriers (reliquat)	1,348 90
TOTAL . fr.	938,725 21

(1) Jusqu'au 1^{er} juillet 1905, la cotisation représentait 1 1/2 % des salaires payés l'année précédente; à partir de cette date, la cotisation est devenue fixe et représente 1 1/2 % de la moyenne des salaires payés pendant les dix dernières années (1895 à 1904 inclus).

Quant aux dépenses, elles ont été les suivantes :

ACCIDENTS (1)

Pensions viagères	fr.	212,833 39
Id. temporaires		19,452 16
Secours		233,457 55
TOTAL . fr.		465,743 10

VIEILLESSE

Pensions viagères	fr.	230,447 95
Id. temporaires		90 »
Secours		14,829 92
		245,367 87
Frais d'administration		12,896 78
Perte sur réalisation de valeurs.		23,700 25
Total des dépenses fr.		747,708 00

En 1908, celles-ci avaient atteint fr. 759,979-09.

Comparées aux recettes, les dépenses ont laissé en 1909 un excédent s'élevant à fr. 191,017-21 qui, ajouté à l'encaisse au 1^{er} janvier 1909, soit fr. 3,241,744-20, porte l'avoir de l'association au 1^{er} janvier 1910 à fr. 3,432,761-41.

Nous consignons dans le tableau suivant le mouvement des recettes et des dépenses pendant la dernière période quinquennale.

(1) Pensions et secours accordés pour les accidents survenus avant la mise en vigueur de la loi sur la réparation des accidents du travail, c'est-à-dire avant le 1^{er} juillet 1905.

ANNÉES	Recettes	Dépenses	Excédent des recettes sur les dépenses
	Fr.	Fr.	Fr.
1905.	883,860 86	863,316 99	20,543 87
1906.	928,718 08	837,940 14	90,777 94
1907.	931,389 35	792,425 27	138,964 08
1908.	1,002,212 54	759,979 09	242,233 45
1909.	938,725 21	747,708 00	191,017 21

Les charges au 1^{er} janvier 1910 s'élevaient au total à fr. 698,043-90, dont fr. 449,171-95 pour les pensions et secours suite d'accidents à répartir entre 2,912 personnes et fr. 248,871-95 pour les pensions de vieillesse à partager entre 2,528 bénéficiaires.

Le nombre des établissements affiliés est de 34, occupant 50,661 ouvriers.

§ 4.

CAISSE DE PRÉVOYANCE DE LIÈGE

(en liquidation)

La Caisse de Liège, dissoute depuis le 1^{er} juillet 1905, ne subsiste plus que pour la liquidation des pensions allouées à la suite d'accidents survenus avant cette date.

La Caisse a été déchargée du service des secours de vieillesse, assumé, depuis ce même jour, par les sociétés charbonnières, qui ont créé une caisse nouvelle appelée « Caisse de secours au profit des ouvriers mineurs ». Cette caisse n'est ni reconnue, ni subsidiée par l'État.

Nous résumons ci-dessous les opérations de la Caisse pendant l'exercice 1909.

Recettes

Subsides du Gouvernement et de la Province	fr.	5,055 30
Intérêts des capitaux placés		90,743 58
	fr.	95,798 88

Dépenses.

Pensions et secours.	fr.	238,187 20
Frais d'administration générale.		8,891 55
Commissions de banque		461 93
	fr.	<u>247,540 68</u>

Avoir de la Caisse au 1 ^{er} janvier 1909 . fr.	2,468,100 77
Excédent des dépenses sur les recettes de l'exercice 1909	151,741 80

Avoir au 1^{er} janvier 1910. . fr. 2,316,358 97

Le tableau ci-après permet de comparer le mouvement financier des cinq dernières années.

ANNÉES	Recettes	Dépenses	Excédent des recettes	Excédent des dépenses	Avoir à la fin de l'année
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1905.	555,807 53	596,161 90	»	40,354 37	3,118,501 87
1906.	106,610 70	330,328 95	»	223,718 25	2,880,421 86
1907.	104,730 02	316,072 78	»	211,342 76	2,669,079 10
1908.	100,322 72	293,292 07	»	192,969 33	2,476,100 77
1909.	95,798 88	247,540 68	»	151,741 80	2,316,358 97

Le montant des charges au 1^{er} janvier 1910 s'élevait encore à 276,841 francs à répartir entre 1,603 titulaires de pensions ou secours accordés pour accidents.

§ 5.

CAISSE DE PRÉVOYANCE DE NAMUR

(EN LIQUIDATION)

Recettes.

Les recettes totales de la caisse pendant l'année 1909 se sont élevées à fr. 7,941-20 qui se décomposent comme suit:

Subsides de l'Etat.	fr.	254 20
Subside de la Province		550 »
Intérêts des fonds placés, etc.		7,137 »
TOTAL. . fr.		<u>7,941 20</u>

Dépenses.

Les dépenses totales se sont élevées à la somme de fr. 15,397-40; elles se décomposent comme suit :

Pensions et secours	fr.	13,005 90
Traitements du secrétaire et du trésorier		1,800 »
Impressions et frais de bureau		73 50
Dépenses diverses		518 00
TOTAL . fr.		<u>15,397 40</u>

Une subvention extraordinaire a été accordée, comme précédemment, par le Gouvernement au profit des ouvriers pensionnés ayant appartenu à des exploitations aujourd'hui abandonnées et dont les patrons ont disparu.

Le service de cette allocation, dont le montant s'est élevé à 2,163 francs, a été assuré par les soins de la caisse de prévoyance.

Situation de la Caisse.

Au 1 ^{er} janvier 1909, l'avoir était de . fr.	240,351 90
A ajouter les recettes	7,941 20
	<u>248,293 10</u>
A déduire les dépenses	15,397 40
Au 31 décembre 1909, l'avoir était de . fr.	<u>232,895 70</u>

L'avoir de la Caisse a donc diminué, par comparaison avec l'année 1908, de fr. 8,127-70.

Le tableau ci-après donne la comparaison des opérations de la Caisse pendant les cinq dernières années :

ANNÉES	Recettes	Dépenses	Excédent en recettes	Excédent en dépenses	Avoir total à fin d'année
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1905. . .	39,196 23	51,585 15	»	12,388 92	267,718 61
1906. . .	13,312 70	23,663 15	»	10,350 42	257,468 16
1907. . .	11,621 92	20,510 48	»	8,888 56	248,479 60
1908. . .	8,425 40	16,553 10	»	8,127 70	240,351 90
1909. . .	7,941 20	15,397 40	»	7,456 20	232,895 70

§ 6.

CAISSE DE PRÉVOYANCE DU LUXEMBOURG

(EN LIQUIDATION)

Recettes.	fr. 1,202 85
Dépenses	3,194 05
Déficit	fr. 1,991 20

L'avoir de la Caisse était au 31 décembre 1908 de fr. 39,838-80; au 31 décembre 1909, il n'est plus que de fr. 37,847-60.

Les recettes de l'année 1909 se décomposent comme suit:

Subside de l'Etat	fr. 53 30
Rente sur l'Etat	720 »
Arrérages de rentes et intérêts	429 55
TOTAL	fr. 1,202 85

Les dépenses se décomposent comme suit :

Pensions.	fr. 2,776 05
Frais d'administration	418 »
TOTAL	fr. 3,194 05

Les charges de la caisse au 1^{er} janvier 1910, en pensions acquises, déduction faite des extinctions de l'année, s'élèvent à fr. 2,673-00.

CHAPITRE II

§ 1. — PENSIONS ET SECOURS.

Nous avons jugé utile de faire suivre les renseignements concernant le mouvement de chacune des Caisses des tableaux ci-après, dressés dans la même forme que ceux qui se trouvent dans les rapports précédents de notre Commission; il n'est plus possible toutefois d'établir une comparaison avec les exercices antérieurs, en raison des circonstances que nous avons indiquées au début de ce rapport.

Opérations des Caisses

de prévoyance en 1909

PENSIONS ET SECOURS

DISTRIBUÉS

DÉSIGNATION DES PERSONNES SECOURUES	NOMBRE DE PERSONNES				SECOURUES		MONTANT DES PENSIONS ET SECOURS					
	Mons	Charleroi	Centre	Liège	Namur	Luxembourg	Mons	Charleroi	Centre	Liège	Namur	Luxembourg
1^o A la suite				d'accidents.								
<i>1^o Pensions viagères</i>												
a) Ouvriers mutilés incapables de travailler	1,087	469	780	(1)	31	(1)	192,748 48	103,157 65	147,947 20	(1)	2,203 »	(1)
b) Veuves d'ouvriers morts par accident et d'ouvriers mutilés incapables de travailler	719	570	319	»	71	»	102,664 65	108,724 91	42,329 60	»	3,666 »	»
c) Parents d'ouvriers morts par accident	23	8	116	»	5	»	3,214 »	950 83	11,722 50	»	243 »	»
Ensemble	1,829	1,047	1,215	»	107	»	298,627 13	212,833 39	201,999 30	»	6,112 »	»
<i>2^o Pensions temporaires.</i>												
d) Enfants d'ouvriers mutilés, de veuves d'ouvriers tués, frères et sœurs d'ouvriers tués	173	383	5	»	27	»	6,837 41	19,452 16	306 »	»	240 »	»
<i>3^o Secours.</i>												
e) Ouvriers blessés, parents d'ouvriers tués, dots de veuves se remariant	»	1,710	»	»	140	»	»	233,457 55	»	»	6,654 »	»
Ensemble	2,002	3,006	1,220	»	274	»	305,464 54	465,743 10	202,305 20	»	13,005 90	2,776 05
2^o Pour cause de vieillesse				ou d'infirmités.								
<i>1^o Pensions viagères :</i>												
a) Ouvriers vieux et infirmes	1,809	2,535	1,414	»	»	»	262,480 36	229,894 69	274,681 10	»	»	»
b) Veuves d'ouvriers vieux et infirmes	1,240	25	1,083	»	»	»	91,487 20	553 26	93,977 »	»	»	»
<i>2^o Pensions temporaires :</i>												
c) Enfants d'invalides et de veuves d'ouvriers vieux	»	3	»	»	»	»	»	90 »	»	»	»	»
<i>3^o Secours :</i>												
d) Ouvriers vieux ou infirmes, veuves ou parents d'ouvriers vieux	»	205	»	»	»	»	»	14,829 92	»	»	»	»
Ensemble	3,049	2,768	2,497	»	»	»	353,967 56	245,367 87	368,658 10	»	»	»

(1) Les renseignements concernant la répartition des pensions distribuées par les Caisses de Liège et du Luxembourg n'ont pas été produits.

Répartition des Pensions et Secours.

DÉSIGNATION DES CAISSES	Secours distribués à la suite d'accidents (antérieurs au 1 ^{er} juillet 1905).			Secours résultant de la vieillesse ou de l'infirmité.		
	Nombre de personnes secourues	Sommes allouées		Nombre de personnes secourues	Sommes allouées	
		Globales	Par tête de personnes secourues		Globales	Par tête de personnes secourues
Mons.	2,002	305,464 54	152 87	3,049	353,967 56	116 08
Charleroi	3,006	465,743 10	154 93	2,768	245,367 77	88 65
Centre	1,220	202,305 30	165 82	2,497	368,658 10	167 64
Liège.	1,700	238,187 20	140 11	(1)	»	»
Namur	274	13,005 90	47 46	«	»	»
Luxembourg . . .	?	2,776 05	»	»	»	»
TOTAUX.	?	1,227,482 09	?	8,314	967,993 53	116 43

POUR LA COMMISSION PERMANENTE :

*Le Chef de Division,
Membre-Secrétaire,*
ALB. VAN RAEMDONCK

*Le Directeur Général des Mines,
Président,*
L. DEJARDIN.

Bruxelles, octobre 1910.

(1) Les Sociétés charbonnières affiliées à la Caisse de Liège ont pris à leur charge le service des secours de vieillesse.

STATISTIQUE

MINES. — Production semestrielle

1^{er} SEMESTRE 1910

Tonnes de 1000 kilogrammes

PROVINCES	Charbonnages		Ouvriers — Fond et surface réunis — NOMBRE	
	Production nette	Stocks à la fin du semestre		
	— Tonnes	— Tonnes		
HAINAUT {	Couchant de Mons	2,313,970	105,430	32,810
	Centre	1,735,030	70,370	20,793
	Charleroi	4,290,690	395,250	46,432
LIÈGE {	Liège-Seraing	2,475,470	217,170	31,509
	Plateaux de Herve	588,590	14,800	5,545
Namur	425,240	56,520	4,688	
Autres provinces	»	»	»	
Le Royaume	11,828,990	859,540	141,777	
1 ^{er} semestre 1909.	11,559,745	895,945	141,061	
En plus pour 1910	269,245	»	716	
En moins pour 1910	»	36,405	»	